

VILLERS-FRANQUEUX

Bulletin Communal n° 6

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE REIMS
CANTON DE BOURGOGNE

Mairie de VILLERS-FRANQUEUX
1 Grande rue
51220 - VILLERS-FRANQUEUX
Tél./ fax : 03 26 61 51 61

Dans ce numéro:

Le mot du Maire	1
Fleurissement	2
Travaux de voiries	3
Repas des anciens	4
Elections municipales	5
Nouvelle Communauté de Communes	7
Nouvelles chaînes TNT	9
Lutte contre les cambriolages	10
Lame de déneigement	11
Boucles de St-Aubeu	11
Noël 2013	12
Manifestations 2014	12
Cartes d'identité	13
ADMR	13
Ecole maternelle	14
Cave des 6 coteaux	14
Transports	15
Renseignements mairie	15
SYCODEC	15
Etat civil	16



En ce début d'année 2014, notre nouvelle structure intercommunale, baptisée **communauté de communes du Nord Champenois** devient réalité.

Après plusieurs années de réflexion et de discussions, conformément à la loi portant réforme des collectivités territoriales, cette structure regroupe 12 communes et compte environ 8600 habitants au nord-ouest de Reims. Malgré cette évolution, les conseils municipaux ont souhaité que ce territoire conserve son identité rurale, son authenticité et son attractivité. Bien que le calendrier ne soit pas des plus favorables, compte tenu de l'échéance proche des élections municipales fin mars 2014, il n'est à n'en pas douter que les équipes actuelles et futures prendront les bonnes décisions pour l'avenir de cette nouvelle structure afin d'apporter les meilleurs services dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint.

A l'échelon communal, les efforts fournis depuis de nombreuses années, en matière de fleurissement, ont fini par être récompensés. Vous le savez sans doute, notre commune s'est vue attribuée, cet été, sa première fleur dans le cadre du concours des villages fleuris. Au-delà de ce résultat, ces aménagements contribuent au « bien vivre à Villers-Franqueux » et nous participons, à notre juste mesure, à l'attractivité touristique du département de la Marne (un des premiers départements fleuris de France) et de sa région. Je souhaite profiter, de cette tribune, pour remercier publiquement et chaleureusement, toutes les personnes, élus, personnel et bénévoles qui ont concouru à la réussite de ce projet.

J'ai confiance en leur détermination à poursuivre cette action. Pour autant et malgré toute leur meilleure volonté, c'est grâce à l'effort de

vous tous, que nous réussions collectivement à rendre notre village encore plus accueillant et agréable à vivre.

L'autre gros dossier 2013 concerne les travaux de voiries. Dans le bulletin précédent, nous vous avons fait part de l'élaboration du **PAVE** (*plan d'accessibilité des voiries et espaces publics*), étape indispensable pour l'obtention de subventions d'état au titre des rénovations de voiries. Ainsi, notre projet de travaux a été retenu par le sous-préfet et la notification de subvention a été reçue au mois de juin. Compte tenu des moyens limités de la commune et l'ampleur des travaux à accomplir, le conseil municipal a retenu le principe de prioriser les voiries les plus dégradées et/ou les plus fréquentées et de compter, parmi les rues sélectionnées, un trottoir accessible par tout piéton. Les travaux ont débuté en cette fin d'année et se poursuivront début 2014.

Cette nouvelle année qui débute nous réserve de beaux événements tels que, par exemple, la première année de commémoration du centenaire de la guerre 14-18 et, dans un tout autre domaine, le passage du tour de France dans notre commune le 10 juillet 2014. Je fonde l'espoir que ces instants sauront nous réunir autour de valeurs de mémoire, de joie, d'échange et de partage.

En attendant, je m'associe à l'ensemble du conseil municipal, pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de prospérité à vos familles, vos proches à l'aube de 2014.

Eric MALTOT



Fleurissement et 1^{ère} fleur

Depuis plusieurs années déjà, la commune s'attache à améliorer le cadre végétal, « l'écrin du fleurissement ».

De nombreux endroits ont été aménagés et fleuris comme le quai, la rue de la Couronne et son lavoir, les entrées du village, etc...

Elle souhaite que ses habitants participent à leur façon en fleurissant fenêtres, jardins et cours ouvertes, en gardant trottoirs et caniveaux propres ou en intervenant comme bénévoles (on a toujours besoin de mains vertes).

Villers-Franqueux participe depuis longtemps au concours des villages fleuris.

Cette année 2013 nous a vu décerner la Première fleur, et pourquoi pas la deuxième pour bientôt. C'est l'affaire de tous.

Le 10 juillet 2014, le tour de France traversera Villers-Franqueux. Nous nous efforcerons de rendre accueillante la traversée du village.

Un grand merci à tous nos bénévoles.



Travaux de voiries



Comme chacun a pu le constater, la situation des voiries communales s'est considérablement dégradée ces dernières années. Malgré des réparations ponctuelles chaque année, le trafic et les intempéries ont mis nos rues en très mauvais état.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'entreprendre une rénovation en profondeur des rues les plus abimées et/ou les plus fréquentées.

Après avoir examiné différents avant-projets et comparé leur coût avec les capacités de financement de la commune, le choix des

travaux a été arrêté comme suit :

Rue des Masures : Réfection totale de la chaussée et des trottoirs.

Mise en sens unique.

Rue du Moulin : Réfection partielle.

Trottoirs pour la partie supérieure.

Réfection de la couche de roulement

Mise en sens unique.

Rue de la Porte : Mise en conformité d'un trottoir avec le PAVE

Réfection de la couche de roulement.

Rue Tribaut : Captage des eaux pluviales à mi-hauteur de la rue.

Construction d'un puisard.

Réfection de la couche de roulement.

Grande rue : Réfection du trottoir côté mairie.

Mise aux normes conformément au PAVE sur toute la longueur.

Construction d'un quai bus au niveau de l'école.

Aménagement de 4 places de stationnement sur la chaussée afin de maintenir le trottoir libre pour la circulation des piétons.

Remise en état de la signalisation réglementaire sur toute la zone de travaux.

Tous ces travaux ont été précédés par les modifications nécessaires du réseau d'eau potable et en particulier la suppression des branchements en tuyaux de plomb rue du Moulin, rue des Masures et Grande rue; ces travaux étant pilotés par le SIDEP de St-Thierry.

Après un appel d'offres public, 7 entreprises ont remis une proposition. Les critères de sélection étaient les prix et les références des entreprises.

C'est l'entreprise GOREZ qui a été retenue pour effectuer l'ensemble des travaux.

.../...

Le budget global s'élève à 191 000 € HT dont 15 000 € HT d'assainissement eaux pluviales à la charge de la communauté de Communes et sont financés de la façon suivante :



Rue des Masures

Subvention DETR (Etat) : 54 000 €
Emprunt à 3% sur 10 ans : 120 000 €
Autofinancement : 17 000 €

Le délai de réalisation est de trois mois, hors intempéries, à compter du 18 novembre 2013.

Le Conseil Municipal estime avoir fait un choix raisonnable en fonction des moyens financiers limités de la commune, même si les souhaits de chacun pourraient aller au-delà de ce qui a été arrêté.

PAVE: Plan de mise en Accessibilité des Voieries et Espaces publics
SIDEP: Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable

Repas des anciens

Bonne humeur et convivialité



C'est le 25 janvier 2013 que le Centre Communal d'Action Sociale de la commune a organisé son traditionnel repas ou distribué des colis aux personnes qui ne peuvent se déplacer.

Cette journée se déroule autour d'une table de fête. Les convives profitent de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse avec une animation assurée par un chansonnier.

L'équipe municipal et les membres du CCAS accueillent les invités pour cet instant convivial très apprécié de tous.

C'est donc avec plaisir que nous vous recevrons à l'occasion de votre prochain repas qui aura lieu **le 18 janvier 2014 à 12h00.**

Les élections municipales

(communes de moins de 1000 habitants)



Les **23 et 30 mars 2014**, vous élierez vos conseillers municipaux. Ceux-ci désigneront ensuite le maire et les adjoints .

Attention, une récente loi a modifié vos pratiques !

Deux changements pour vous:

1. Votez pour un candidat déclaré ! Désormais, vous ne pouvez voter que pour une personne ayant, préalablement aux élections, fait acte de candidature en préfecture. Pour votre parfaite information, le nom des candidats sera affiché à l'intérieur du bureau de vote. **Inscrire un autre nom est stérile ! En effet, cette personne ne se verrait attribuer aucune voix.**

2. Vos papiers s'il vous plaît ! Pour exercer votre droit de vote, vous devrez obligatoirement présenter, en plus de votre **carte électorale**, un **titre d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire... Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité ou du passeport qui peuvent être périmés).

Pour que votre vote compte...

Dans le bureau de vote, vous pourrez être en présence de deux types de bulletins de vote :

- ◆ des bulletins comprenant un seul nom
- ◆ des bulletins comprenant une liste de noms (dont le nombre peut être inférieur, égal ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil municipal).

1. Vous conserverez la possibilité de panacher le ou les bulletins de vote. Ainsi, vous pourrez :

- ◆ rayer des noms de candidats présents sur un bulletin ou en modifier l'ordre de présentation.
- ◆ choisir des candidats inscrits sur d'autres listes et les ajouter sur un bulletin.
- ◆ déposer dans l'urne un bulletin comportant plus ou moins de noms que de sièges à pourvoir. S'il y a trop de noms, le bulletin ne sera pas nul, mais les derniers noms ne recevront pas de voix.
- ◆ déposer dans l'urne une enveloppe comprenant plusieurs bulletins différents. Mais si au total, le nombre de noms sur les bulletins est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le vote sera nul ! Le nombre de conseillers à élire sera également affiché à l'intérieur du bureau de vote.

.../...

2. Gare aux signes de reconnaissance !

Tout signe de reconnaissance entrainera la nullité du vote ! A proscrire :

- ◆ apposition de signes divers (croix, ronds, tirets..., utilisation d'encre différentes ou fluorescente...)
- ◆ pliage spécifique, froissement, déchirure, coupage ou perforation
- ◆ bulletin de vote accompagné d'un autre papier ou objet
- ◆ bulletin plié dans une enveloppe elle-même placée dans l'enveloppe du scrutin

Cette liste n'est pas exhaustive...

Le mode de scrutin

1 nom = 1 voix : les suffrages sont décomptés par candidat et non par liste (par exemple si un bulletin de vote comporte 3 noms, chacun de ces trois noms reçoit une voix)

un candidat sera élu dès le premier tour :

- ⇒ s'il obtient plus de 50 % des voix = MAJORITÉ ABSOLUE
- ⇒ et si au moins $\frac{1}{4}$ des personnes inscrites sur la liste électorale a voté pour lui.
- ⇒ en cas de second tour, ce sont les candidats qui recueilleront le plus de voix et ce, quel que soit le nombre de votants qui seront élus = MAJORITÉ RELATIVE

Élection du maire et des adjoints: Lorsque vous voterez, vous élirez les conseillers municipaux. **Vous ne procéderez pas directement à l'élection du maire ou des adjoints car c'est le conseil municipal qui s'en chargera.** Le maire ne sera donc pas forcément celui qui aura obtenu le plus de voix le 23 ou le 30 mars prochain...

Pour pouvoir voter lors des municipales 2014, il est indispensable que vous soyez inscrits sur la liste électorale de votre commune.

Pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique. Sinon, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

En règle générale, vous devez adresser votre demande d'inscription **avant le 31 décembre 2013**. Toutefois, l'inscription au-delà de cette date et avant le jour de l'élection demeure possible si :

- ◆ Vous déménagez pour des motifs professionnels ou êtes un fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier
- ◆ Vous êtes un militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier
- ◆ Vous obtenez la nationalité française ou recouvrez l'exercice de votre droit de vote après le 1er janvier

L'inscription peut être demandée, sous réserve de produire les justificatifs nécessaires, à la mairie :

- ◆ De votre domicile
- ◆ De votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- ◆ D'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- ◆ De la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

◆ **A NOTER** : Les élections européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014 en France.

Communauté de Communes du Nord Champenois



Dans le bulletin municipal précédent, nous vous avons fait part du projet de regroupement de la communauté de communes de la Petite Montagne avec les communautés de communes environnantes, conformément à la loi portant sur la réforme des collectivités territoriales.

Le but de cette réforme consistait en la création de structures intercommunales représentatives de bassin de vie tout en réduisant le nombre de ces structures.

Le projet de schéma de coopération intercommunale puis le périmètre de fusion actés par le sous-

préfet permet la naissance au 01 janvier 2014 au nord-ouest de Reims de la **communauté de communes du Nord Champenois** composée de 12 communes : Bermericourt, Brimont, Cauroy-les-Hermonville, Cormicy, Courcy, Hermonville, Loivre, Merfy, Pouillon, Saint Thierry, Thil et Villers-Franqueux (voir ci-dessus).

Cet évènement important pour notre territoire est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et de travail, temps pendant lequel nous avons gardé à l'esprit la volonté que ce territoire conserve son identité rurale, son authenticité et son attractivité.

Les compétences retenues sont les suivantes :

- L'aménagement de l'espace et le développement économique,
- L'assainissement des eaux usées et pluviales,
- Les déchets ménagers
- L'adduction d'eau potable,

.../...

Les voiries intercommunales (routes reliant les communes faisant partie de l'intercommunalité),
Le scolaire et le périscolaire.

De plus, il a été créé un service urbanisme.

Les conséquences de la fusion :

Création d'une communauté de communes (CCNC) par fusion des communautés existantes (« La Colline », « Massif de Saint Thierry », « des 2 Coteaux » et « de la Petite Montagne »),

Dissolution des Syndicats intercommunaux d'eau potable et du Syndicat scolaire de Saint Thierry, les biens, droits et obligations des entités actuelles sont transférées à la communauté fusionnée,

L'ensemble des personnels est transféré à la nouvelle entité fusionnée, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes selon délibérations des communes ou communautés de communes.

Une nouvelle élection de délégués de communes au conseil de la CCNC qui siègeront jusqu'aux prochaines élections municipales (*voir article p.5*).

Le siège social de notre nouvelle intercommunalité est basé à Cauroy-Les-Hermonville au 2, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, dans les locaux de l'actuelle école élémentaire.



L'installation des équipes administratives sera effective à la fin de l'année scolaire en cours.

Le 16 décembre 2013, Monsieur Guy Lecomte, maire de Cauroy-lès-Hermonville a été élu Président de la nouvelle Communauté.

Les vice-Présidents élus sont les suivants:

- ◇ 1er vice-Président: M. Michel Bernard, maire de Saint-Thierry.
- ◇ 2ème vice-Président: M. Jean-Pierre Barré, président de la communauté de communes des 2 coteaux.
- ◇ 3ème vice-Présidente: Mme Katia Beaujard, maire d'Hermonville
- ◇ 4ème vice-Président: M. Dominique Decaudin, maire de Cormicy.
- ◇ 5ème vice-Président: M. Michel Guillou, maire de Loivre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD CHAMPENOIS

Tél. : 03.26.61.34.72 - Mail: ccnc51220@orange.fr

Dans l'attente d'une installation dans les locaux du siège à Cauroy-lès-Hermonville,
Affaires générales: 2 place Truchon - 51220 - HERMONVILLE Tél: 03 26 61 56 60

Scolaire, périscolaire, transports, accueil collectif mineurs, finances: 5 place d'Armes - 51220 -CORMICY Tél: 03 26 61 34 72

Eau, assainissement: 35 rue de Verdun - 51220 - LOIVRE Tél: 03 26 61 49 95

- Pour Villers-Franqueux, les dossiers d'urbanisme continuent d'être traités en mairie.

Nouvelles chaînes de la TNT.



A partir du 8 avril 2014 dans notre région, vous disposerez de 6 chaînes gratuites supplémentaires sur la TNT pour ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau.

Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.

Vous devrez effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes sur votre téléviseur TNT ou sur votre adaptateur TNT, à l'aide de votre télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes si vous êtes équipés en HD.

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficulté à capter les chaînes après le 8 avril 2014, contactez l'Agence nationale des fréquences (ANFR) :

Par téléphone : au 0970 818 818 Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr

Des informations sur l'arrivée des nouvelles chaînes sont également disponibles sur le site du CSA : www.csa.fr/r7-r8

Lutte contre les cambriolages

PROTEGEZ VOS ACCÈS:



- 1) **Verrouillez** les accès de votre maison et fermer les volets à la nuit tombée.
- 2) **Optez** pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
- 3) **Equipez** vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.
- 4) **Equipez** votre maison d'une alarme.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE DANS VOTRE DOMICILE:

- 1) **Evitez** les messages d'absence sur votre répondeur.
- 2) Faites relever votre courrier postal ou, à défaut, faites le conserver par la poste.
- 3) Créez l'illusion d'une présence (laissez une ampoule basse tension allumée ou utilisez un programmateur).

INFORMEZ VOTRE VOISINAGE DE VOTRE ABSENCE:

- 1) Si vous l'avisez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre » votre domicile en votre absence (relevé du courrier, ouverture des volets...)
- 2) **INFORMEZ LE COMMISSARIAT DE POLICE OU LA BRIGADE DE GENDARMERIE LA PLUS PROCHE D'UN DÉPART PROLONGÉ.**

Si vous êtes victime d'un cambriolage, composez sans attendre le **17**.

CONTACTS UTILES:

Police ou gendarmerie **17**

Opposition bancaire **0892 705 705**

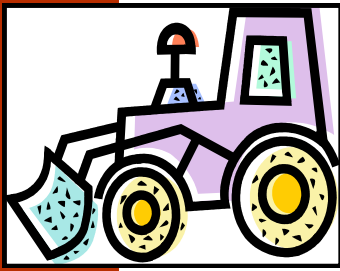
Opposition chéquier **0892 68 32 08**

Téléphone portable volé: au préalable procurez-vous le code IME de votre téléphone en composant sur celui-ci ***#06#** Le code s'affichera automatiquement.

Plus de conseils sur:

www.interieur.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mondomicile

Acquisition d'une lame de déneigement



Suite à plusieurs hivers avec des épisodes neigeux et dans la perspective de la réfection d'un certain nombre de voiries dont les travaux sont en cours (voir article p.3), le conseil municipal, lors de sa séance du 04 décembre 2013, a décidé l'acquisition d'une lame de déneigement acier avec bande racleuse en caoutchouc de 3 mètres de large, orientable hydrauliquement sur 3 positions.

Le montant de l'investissement s'élève à 3 000 euros HT (y compris une bande caoutchouc de rechange). Cette dépense était inscrite au budget 2013.

Cet investissement permettra de pouvoir déneiger les rues communales en limitant la détérioration des voiries.

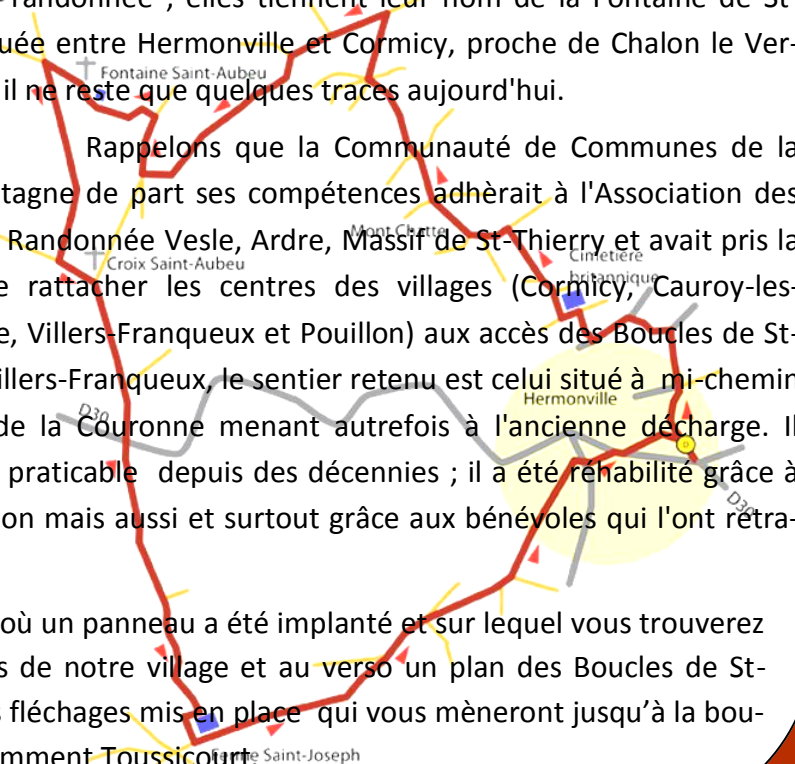
Comme les années passées, Monsieur le maire s'est proposé de réaliser, bénévolement, le déneigement. Une convention a été rédigée pour satisfaire, entre autres, aux exigences d'assurance. Le matériel est livré et opérationnel dès cet hiver 2013/2014.

Les boucles de Saint-Aubeu

Les boucles de St-Aubeu, ce sont environ 34 km de sentiers de randonnée ; elles tiennent leur nom de la Fontaine de St-Aubeu [située entre Hermonville et Cormicy, proche de Chalon le Vergeur] dont il ne reste que quelques traces aujourd'hui.

Rappelons que la Communauté de Communes de la Petite Montagne de part ses compétences adhère à l'Association des Sentiers de Randonnée Vesle, Ardre, Massif de St-Thierry et avait pris la décision de rattacher les centres des villages (Cormicy, Cauroy-les-Hermonville, Villers-Franqueux et Pouillon) aux accès des Boucles de St-Aubeu. A Villers-Franqueux, le sentier retenu est celui situé à mi-chemin de la rue de la Couronne menant autrefois à l'ancienne décharge. Il n'était plus praticable depuis des décennies ; il a été réhabilité grâce à cette décision mais aussi et surtout grâce aux bénévoles qui l'ont retracé, débroussaillé, nettoyé...

A partir de la place, où un panneau a été implanté et sur lequel vous trouverez au recto les bâtiments de notre village et au verso un plan des Boucles de St-Aubeu vous suivrez les fléchages mis en place qui vous mèneront jusqu'à la boucle la plus proche notamment Toussicourt.





Noël 2013

Vendredi 13 décembre 2013, les communes de Villers-Franqueux et Pouillon ont organisé une soirée « arbre de Noël » dédiée à tous les enfants de nos villages dans la salle des fêtes de Pouillon.

Les rennes étaient fatigués, Père Noël croyait bien qu'il n'arriverait pas à l'heure pour ses rendez-vous.

C'était sans compter sur la générosité d'un automobiliste qui, le voyant bien embêté, lui proposa de le déposer où il voulait. C'est pour cette raison que les enfants ont vu Père Noël arriver à bord d'une belle traction noire... Un grand merci à cet automobiliste.

Les parents ont pu prendre quelques photos de leurs enfants intimidés par ce drôle de personnage vêtu de rouge et blanc.

Père Noël a invité les enfants à le suivre jusqu'à Pouillon où un spectacle « Neuves semelles en ballons », joli conte qui conjugue musique, sculpture sur ballons et jonglerie.

Cette invitation au rêve et au voyage fût appréciée des petits et des grands. Puis la mascotte « AIRV » est arrivée du monde des animaux. Cette grande peluche en a étonné plus d'un, mais lui aussi était intimidé!

Père Noël a distribué des sachets de friandises et une clémentine à chaque enfant. Il s'est ensuite éclipsé, laissant enfants et parents face au buffet de crêpes, gâteaux et boissons.

Un grand merci à Denis, Christian et Quentin ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cet arbre de Noël 2013.

Manifestations 2014

18 janvier: Repas des anciens.

Fin juin: Randonnée VTT organisée par les Francs-Villageois.

8 mai: Commémoration au Monument Aux Morts.

10 juillet: Passage du tour de France dans la commune.

14 juillet: Fête Nationale avec animations.

6 & 7 septembre: Fête patronale.

11 novembre: commémoration au monument Aux Morts.

Décembre: Noël des enfants.

L'école maternelle

Cette année, nous avons accueilli 17 élèves : 8 petits, 5 moyens et 4 grands.



L'année s'articule autour de la découverte des 4 éléments : l'eau, l'air, le feu et la terre.

Nous envisageons d'aller visiter la caserne des pompiers et le planétarium de Reims.

Les enfants assisteront également au spectacle de marionnettes «*Anga, fils du feu*».

En parallèle, des thèmes sur la compétence «Devenir élève» seront abordés autour de sujets tels que la différence, la solidarité, la coopération ...

Un service de cantine existe dans le village et une garderie est assurée matin et soir à Pouillon.

Pour tout renseignement : 03 26 61 34 72.

Cave des Six Coteaux

ROUTE DE THIL - 51220 VILLERS FRANQUEUX



La Coopérative Des Six Coteaux s'étend et propose à la commercialisation sa marque CHARLES HESTON sur le site de VILLERS FRANQUEUX.

Née en 1951, la Coopérative a souhaité profiter de l'accessibilité de la Commune afin de construire des celliers de stockage des vins de champagne. C'est pourquoi depuis 2006 au Lieu-dit Les FRINQUETTATS, CHARLES HESTON s'installe pour y faire vieillir ses vins, y effectuer les remuages, dégorgements, habillages et commercialisation.



La cave réunit près de 130 vigneron sur plus de 140 hectares de vignes, la gamme propose de nombreuses cuvées de Champagne, Ratafia et Coteaux. A l'horizon fin 2014, un cellier de vente verra le jour afin d'y accueillir de nombreux touristes et promouvoir l'attractivité des SIX COTEAUX (POUILLON Siège Social, pressoirs et cuveries, VILLERS FRANQUEUX, THIL, MERFY, SAINT THIERRY, BRIMONT).

CAVEAU OUVERT : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

www.champagne-charlesheston.com

EN BREF

Transports scolaires

Le transport des lycéens par RTA n'existe plus. Dorénavant, c'est le département qui assure cette compétence.

Plus d'infos (abonnements, modalités, horaires, etc.) sur :

transports scolaires - conseil général de la Marne: www.marne.fr

Nouvelle liaison Villers-Franqueux - Reims par bus

Transport ligne régulière n°220 Cormicy ↔ Reims (toute l'année, sauf jours fériés)

Vente des tickets en mairie; le carnet de 24 tickets 22€. *Service du Conseil Général ouvert à tous.*

Période scolaire	Lundi à samedi	Lundi à vendredi		Lundi à samedi
Vacances scolaires	Lundi à vendredi	Lundi à vendredi	samedi	Lundi à samedi
Place de Villers-Franqueux	07h21	08h19	08h41	13h21
Reims arrêt Colbert/Tram	07h40	08h35	09h00	13h40
Reims arrêt Colbert/Tram	12h30	16h40	17h35	18h30
Place de Villers-Franqueux	12h49	16h56	17h54	18h59

La secrétaire de **Mairie**, Mme Françoise AVOINE vous accueille aux heures d'ouverture au public lundi et mercredi de 17h30 à 19h00 et le jeudi de 11h00 à 12h00 - Tél/Fax : 03.26.61.51.61
courriel : mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.villers-franqueux.fr>

SYCODEC :

Lundi matin : bac bordeaux

Jeudi matin : bacs jaune et bleu

dans ces 2 cas, sortir les bacs la veille au soir. Après collecte, ces bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs ou la voie publique.

Déchèterie la plus proche : HERMONVILLE Rte de Villers-Franqueux

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vend	samedi
fermée	9h – 12 h 14h – 18 h	14h – 18h	9 h – 13 h	9h – 13h	9h – 13h

Pour les cartes d'accès contacter la mairie ou www.sycodec.fr/

Nouveaux habitants: M. & Mme LIEBERT/JACQUET et leurs enfants
M. & Mme THILL
M. & Mme AOUALI/CHAUMONT

ETAT CIVIL

Décès : Le 06 février 2013 - Monsieur JEAN Martial
Le 29 mai 2013 - Madame GILBERT Marie-Thérèse née BE-
NARD

Le 28 juin 2013 - Madame GRANDIN Andrée
Le 14 décembre 2013 - Monsieur GILBERT André

Mariages : Le 18 mai 2013 Julien PECHINE et Nathalie ALTASSERRE
Le 17 août 2013 Jérémy FAUCHEREAU et Morgane TIRMACHE
Le 28 septembre 2013 : Loïc DINET et Virginie CLOUET

Naissances : Le 03 février 2013 Elias BARADON
Le 12 avril 2013 Paul GOOSSENS

Baptême civil : Le 22 juin: Clovis HUBERT

Noces d'or : Le 2 mars: M. & Mme RÉ Guy et Liliane
Le 23 mars: M. & Mme LELOUP Pierre et Michèle
Le 5 octobre :M. & Mme TORLET Guy et Sylviane

*Bulletin municipal n° 6
– janvier 2014 –*

Rédacteur en Chef : Eric Maltot

*Rédaction : Marie-Claude Menotti,
Alain Spanneut, Gérard Lotzer,
Madeleine Le Drago, le conseil mu-
nicipal, la Directrice de l'école mater-
nelle.*

*Imprimé par :
Imprimerie des Docks
51450 Betheny*

**le conseil municipal et le
personnel**

vous présentent leurs

meilleurs vœux et vous souhaitent

une belle et bonne année 2014

